

le montagnard



Revue de l'Association Nationale des Chasseurs de Montagne

Assemblée générale de l'A.N.C.M.

Président Fernandez en actions



Équilibre flore-faune en colloque

Lozère couronnée par N.2000

Loup : Espagne pour modèle ?

Poids de la chasse en France
• Il avoisine les
4 milliards d'euros !

Sommaire

Éditorial :

Profession de foi du nouveau Présidentp.2

A.G. de l'A.N.C.M. dans la Drôme

Tour d'horizon exhaustif d'une activité soutenue.....p.3

L'action de Jean-Luc Fernandez

Elle a démarré sur les chapeaux de roues p.8

Colloque I.C.E. de l'O.G.F.H.

Alain Hurtevent et l'équilibre faune-florep.10

Chasse "Made in France"

Des chiffres qui confirment

et accentuent son poids et sa légitimité..... p.12

Alpes de Haute Provence

Lagopède alpin sous la loupe..... p.14

Lozère

Grand prix Natura 2000 2015..... p.16

Loup et Médialoup

L'Espagne pour modèle ?..... p.18

Flore montagnarde

N°4 : l'Anémone vernale..... p.19

Photo de couverture :
Séduisant Tétraz lyre
(Gérard Cézera)



Les articles qui sont
reproduits dans la présente
édition ont obtenu l'accord de
l'auteur du journal concerné.

le Montagnard

Siège social
F.D.C. de l'Ariège
Le Couloumié - Labarre
09000 FOIX
☎ 05.61.65.04.02

Directeur de la publication

Jean-Luc Fernandez

Président de l'Association Nationale
des Chasseurs de Montagne (A.N.C.M.)

Siège social : FDN de l'Ariège
Le Couloumié - Labarre
09000 FOIX
☎ 05.61.65.04.02
fdc09@wanadoo.fr

Rédaction du bulletin

Alain Galy
3, rue du Plantaurel
31280 MONS
☎ 06.70.55.84.57
alaingaly31@gmail.com

Réalisation

O.N.E. 2, Av. Maréchal Foch
65100 LOURDES
☎ 05.62.94.08.00
☎ 06.08.00.85.28
rene.lacaze@wanadoo.fr

Impression

AIALDE - Saint-Sébastien
ISSN : 1281 - 9417

Édito

Jean-Luc Fernandez, et sa profession de foi en tant que nouveau Président de l'A.N.C.M. "totalement impliqué"



Chers amis présidents de fédération,
chers amis responsables de société
de chasse, chers amis chasseurs
passionnés...

Le 4 juillet 2015, lors de notre Assemblée générale à Châteauneuf sur Isère, vous m'avez fait le redoutable honneur de me désigner pour présider notre association l'A.N.C.M..

Je mesure l'ampleur de la tâche qui m'attend.

Je voudrais tout d'abord vous en remercier mais également avoir une pensée pour tous ceux qui, avant moi, ont présidé aux destinées de la chasse en montagne.

La défense des intérêts de nos chasseurs qui fréquentent de si beaux et si difficiles territoires à la poursuite d'un gibier que bien d'autres nous envient sera ma seule préoccupation.

Efficacement secondé par un Conseil d'administration dévoué et compétent, je m'efforcerai d'être à la hauteur de la mission.

Dans un premier temps, sur le plan purement administratif, nous vous proposerons d'adopter des statuts "dépoissés" lors d'une prochaine Assemblée générale.

Nous vous les transmettrons en temps utile pour que vous puissiez nous faire part de vos avis et suggestions.

Je m'efforcerai de porter et faire avancer les grands dossiers qui préoccupent l'ensemble des massifs : gestion de la présence des grands prédateurs, renouvellement des baux en forêt domaniale, chasse des galliformes de montagne ou encore dossier bouquetin.

J'ai d'ores et déjà eu la mission de vous représenter au sein des diverses structures : au Conseil National de la Montagne à Chambéry le 25 septembre, au Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage le 17 septembre ou encore au Conseil d'administration de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage dont vous avez peut être déjà reçu un compte rendu.

Je siégerai au sein de tous ces organismes pour y faire entendre votre voix, avec assiduité et détermination.

Je vous remercie une fois encore de la confiance que vous avez bien voulu me témoigner.

Vous pouvez compter sur ma totale implication.

Le Président : **Jean-Luc Fernandez**

A.G. de Châteauneuf-sur-Isère : exhaustif tour d'horizon annuel de l'activité de l'A.N.C.M.



Le groupe des congressistes

L'Assemblée générale annuelle de l'Association Nationale des Chasseurs de Montagne (A.N.C.M.) s'est déroulée cette année dans la Drôme, précisément à Châteauneuf-sur-Isère, à l'invitation du Président de la F.D.C. 26, Alain Hurtevent, qui avait tout mis en œuvre, avec son équipe d'élus et de salariés, pour faire de cet événement un retentissant succès. Ils y sont parvenus, et de quelle façon !

Après la signature de la feuille de présence, 23 fédérations et 32 membres individuels étant présents ou représentés, l'Assemblée Générale est déclarée ouverte par Gérard Mathieu, son Président, en présence de la majorité du Conseil d'administration.

Le Président remercie tous les présents à l'Assemblée, ainsi que toutes les personnes qui participent aux différentes actions de l'A.N.C.M..

Le Président excuse Jean-Pierre Poly, Directeur de l'O.N.C.F.S., qui n'a pu se libérer pour notre Assemblée.

Il remercie Bernard Baudin, Président de la Fédération Nationale des Chasseurs, venu, comme chaque année, assister à notre Assemblée et participer à nos travaux.

Il remercie Alain Hurtevent pour son chaleureux accueil dans son département, dont nous découvrirons d'intéressants aspects lors de ce week-end. Le Président demande alors d'observer une minute de silence en hommage à Henri Maistre du Chambon qui nous a quittés récemment.

Il donne ensuite la parole à Alain Hurtevent qui présente la Fédération de la Drôme, forte de 14.500 chasseurs, et d'une organisation homogène de 35 groupements de gestion cynégétique, lesquels sont pilotés par des comités locaux de gestion, avec la participation du monde agricole, de la D.D.T., de l'O.N.C.F.S., de l'O.N.F., des communes forestières... Mais sans les écologistes qui n'ont pas souhaité s'y associer.

Pour ce qui est des dégâts du sanglier, la dépense est maîtrisée à 200.000 € environ.

En revanche les dégâts occasionnés par les corvidés et les pigeons s'élèvent à plus du

double de celui du grand gibier, et cela a conduit la Fédération à mettre en place une politique de lutte contre ces nuisances, financée par convention avec la Chambre d'agriculture.

En matière de gestion des populations des quatre ongulés sauvages présents dans le département (cerf, chevreuil, chamois, mouflon), la F.D.C. 26 a généralisé le plan triennal pour ces 4 espèces, ainsi que la gestion adaptative par les indicateurs de changement écologique, selon les protocoles définis par l'O.R.G.F.H..

Gérard Mathieu, Président, a ensuite abordé les points de l'ordre du Jour de l'Assemblée générale.

Approbation du procès verbal de l'exercice 2013-2014

Le compte rendu de l'Assemblée générale portant sur l'exercice 2013/14, organisée à St-Martin de Vesubie fin juin 2014, dans les Alpes Maritimes, et transmis à tous les membres de l'A.N.C.M., par le biais de la revue "Le Montagnard", fut soumis à l'approbation de l'Assemblée et approuvé à l'unanimité.

Rapports moral et financier de l'exercice 2014-2015

• Rapport moral

Le Président présente alors le rapport moral et d'activité de l'année écoulée, reporté ci-après.

“Notre dernière rencontre remonte à mars 2015, veille du Congrès de la Fédération Nationale des Chasseurs à Paris, ou plutôt de l'Assemblée générale des fédérations départementales des chasseurs de France.

Au cours de cette réunion, les représentants des fédérations présents, ainsi que les quelques adhérents disponibles, ont pu échanger et donner des nouvelles de leurs départements respectifs.

✓ *André Mugnier a évoqué la baisse des populations de chevreuil due à la prédation du lynx et, dans un avenir proche, due à la pression de l'O.N.F. et de la Forêt Privée pour augmenter les plans de chasse. Il remarque que la grande faune évolue malgré la pression et la présence des grands prédateurs. La grande faune s'adapte.*

La présence du loup perturbe la transhumance.

La formation des chasseurs pour tuer les loups est dispensée par l'O.N.C.F.S. et les techniciens des fédérations.

Il rappelle insiste ensuite le fait que les éleveurs sont plus influents que le monde de la chasse face aux décisions politiques.

Enfin, concernant le bouquetin, dans son département et la massif du Bargy, la destruction et la manière de mener le dossier sont déplorables.

La brucellose, cause de tous les maux, permet et permettra au Préfet, de décider des captures, anesthésies, et ensuite d'euthanasier les animaux si la présence de brucellose est avérée.

✓ *Alain Hurtevent souligne avec humour la publicité faite par l'ASPAS dans son département. Celle-ci a mis en place une réserve, interdite à la chasse (100 ha), à comparer aux 50.000 ha de réserves des A.C.C.A.. Pour les galliformes de montagne, le biotope reste favorable, et il faut noter la suspension du pré-marquage bracelet pour les oiseaux.*

✓ *Jean-Louis Dufresne (Isère) rappelle le dossier de l'O.N.C.F.S. sur les évaluations de population du petit gibier de montagne, avec mise en place d'une Commission technique O.N.C.F.S.-Fédération. La DREAL remet en cause la méthode.*

Le dossier a certainement évolué ce jour.

✓ *Alain Esclopé évoque la pestivirose, avec baisse du cheptel isard et suspension de la chasse, l'influence du loup sur le mouflon, avec les pertes hivernales et la baisse des populations de petit gibier.*

Note positive : l'augmentation de la population de cerfs.

L'opération “venaison chambre froide” est encourageante.

✓ *Dans le département de l'Aveyron, les grands prédateurs se portent bien et les attaques sont régulières sur les ovins.*

Département de la Lozère : les préfets restent influents pour mettre en place des méthodes de régulation du loup.

L'introduction du chamois est encourageante. À suivre !

✓ *Département de l'Ariège : la situation semble stabilisée concernant l'ours, mais il faut toujours tenir compte de sa présence et, si cela n'induit pas d'interdiction de chasser, il n'y aura pas de problèmes. Stabilité également rassurante pour les galliformes de montagne et de gros efforts sont aussi engagés pour l'entretien et l'ouverture des milieux favorables à la faune. La pestivirose reste présente et fait l'objet de contrôles et suivis sanitaires.*

Le Conseil Départemental, le Groupement de Défense Sanitaire, l'O.N.C.F.S., l'O.N.F. et La Fédération unissent leurs efforts à hauteur de 52.000 €.

L'introduction du bouquetin est effectué (60 animaux en 3 ans).

La F.D.C. 09 est associée et l'opération réussie.

Jean-Luc Fernandez note une maladie parasitaire sur le chevreuil et le cerf reste difficile à réguler sur les hauteurs.

✓ *Département de la Haute-Garonne : Jean-Bernard Portet met l'accent sur la méthode de communication mise en place avec les associations de “protection”. Elle semble efficace, puisqu'il n'y a pas eu de recours à ce jour. Il confirme aussi qu'il passe la main en tant que Trésorier de l'A.N.C.M..*

Voilà un petit tour d'horizon sur l'activité de nos régions et départements de montagne.

J'ai participé chaque fois que possible aux réunions du C.N.C.F.S. et de l'O.N.C.F.S..

La Commission Technique du 6 juin 2015 a souligné, à travers la présentation du programme prédateurs-proies, l'impact de la prédation par le loup sur le fonctionnement des populations d'ongulés sauvages en zone chassée.

Quelles que soient les suppositions et affirmations de cette étude qui sera, n'en doutons pas, suivie d'autres nouvelles, nous sommes les “champions” des études qui font gagner du temps à ceux qui refusent de prendre des décisions souhaitées, objectives et réalistes.

Les chasseurs s'interrogent sur l'impact que le loup peut avoir sur les populations d'ongulés sauvages et, en conséquence, sur les adaptations des modalités de gestion à envisager. Il manque un couplet : quel impact pour les éleveurs ?

Pour confirmer mes propos, une proposition de convention de recherche, proposée par les C.N.E.R.A. faune de montagne et prédateurs a été présentée. C.N.R.S. et O.N.C.F.S. vont s'associer pour une étude à 100.000 € sur 3 ans.

Je reprends une expression bien connue : mais où s'arrêteront-ils ?

Conseil National de la Montagne : j'ai participé à la Commission “Agriculture et Forêt” du 3 octobre 2014 à Paris.

Je dois avouer que la Commission Permanente a la main sur la majorité des décisions concernant principalement les mesures agro-environnementales et la répartition des aides financières. Des ateliers régionaux doivent être organisés, mais nous attendons toujours.

Le toilettage de la loi montagne est programmé.

Quand, comment, avec qui ? J'ai interrogé par mail, pas de réponse.

Les fonctionnaires ne sont sûrement pas pressés.

J'ai interrogé Maître Lagier, comme convenu lors de notre dernière Assemblée générale, concernant la particularité réglementaire qui permet aux états membres de procéder à des tirs de loups ou à des captures. Dans le cadre de l'Article 9, c'est possible à condition de respecter plusieurs critères tels que : absence d'autres solutions satisfaisantes, ne pas nuire à la survie de l'espèce concernée, autorisation de capture en petites quantités.

J'ai également interrogé Maître Charles Lagier (N.D.L.R. : avocat-conseil de la F.N.C.) sur l'avenir du C.N.C.F.S., et il m'a répondu clairement. Mais, depuis, les nouveautés concernant le C.N.C.F.S. ont alimenté l'actualité qui évolue tous les jours ou presque.

Vous en savez autant que moi, sinon plus, sur l'avenir du C.N.C.F.S. revu et corrigé, et l'Agence de la Biodiversité.

Je tiens aussi à souligner ici les travaux de “Médialoup”, animés par André Mugnier, et ceux de Jean-Marc Delcasso pour les galliformes et le petit gibier de montagne.

Vous l'avez bien compris, l'A.N.C.M. doit

jouer des coudes pour garder sa place et tenir son rôle.

Enfin, ce n'est pas une surprise, je l'annonce dans "Le Montagnard" : je souhaite passer la main aujourd'hui. Jean-Luc Fernandez, candidat, sera le représentant des chasseurs de montagne dans les organismes qui ne nous ont pas fermé leur porte. Je veux, avant de terminer, remercier Alain Galy qui porte à bout de bras "Le Montagnard", René Lacaze, fidèle collaborateur, Jean-Bernard Portet, qui a assuré jusqu'au bout, ainsi que Michèle Vilmain. Je vous remercie pour votre attention."

• Rapport financier

Le Trésorier détaille ensuite le bilan financier de la saison 2014/15 écoulée, après avoir distribué à tous un document synthétique intitulé "état des comptes", joint en annexe.

Il en ressort :

- les dépenses se sont élevées à 16.626.23 € ;
- les recettes à 11.624.32 € (cotisations, diverses ventes, intérêt livret A et parts sociales).

Le résultat annuel a fortement été impacté par trois diffusions de la revue "Le Montagnard".

Il est tenu compte de 62 cotisations individuelles et de 21 cotisations de fédérations départementales, sachant que quelques cotisations sont en cours de recouvrement, ce qui est du à des problèmes administratifs.

La trésorerie au 30 juin 2015 est de 26618.46 €.

Après avoir entendu le rapport moral du Président et le rapport financier du Trésorier, l'Assemblée approuve, à l'unanimité, la gestion de l'Association et les comptes de l'exercice écoulé, tels qu'ils ont été présentés. En conséquence, elle donne quitus, à l'unanimité, aux membres du Conseil d'administration et au Trésorier de l'A.N.C.M. pour leur gestion pour l'exercice écoulé.

Mise en place d'un nouveau Conseil d'administration

Le Président Gérard Mathieu indique qu'il souhaite passer la main de son poste de Président de l'A.N.C.M..

L'Assemblée prend acte de sa démission, ainsi que de celle de Jean-Bernard Portet de son poste de Trésorier de l'A.N.C.M. ainsi que de sa participation au Conseil d'administration de l'Association. Jean-Bernard Portet reste adhérent individuel à l'A.N.C.M..

L'Assemblée prend acte de la démission de



L'auditoire. Au premier plans deux anciens présidents de l'A.N.C.M., Alain Esclopé et Bernard Baudin.

Michaël Grienberger-Fass de son poste de Secrétaire Général de l'A.N.C.M..

Gérard Mathieu demande alors à l'Assemblée s'il y a des candidats intéressés pour prendre la Présidence de l'A.N.C.M., sachant que Jean-Luc Fernandez a postulé pour cette tâche auprès du Conseil d'administration de l'Association.

Aucun autre candidat ne se fait connaître et Jean-Luc Fernandez est élu à l'unanimité.

Gérard Mathieu confirme alors l'élection au poste de Trésorier de Pascal Bel, décision qui avait été actée lors de la dernière Assemblée générale de 2014 et confirmée lors du Conseil d'administration de mars 2015.

Jean-Luc Fernandez demande ensuite à l'Assemblée s'il y a des candidats intéressés pour prendre le poste de Secrétaire général de l'A.N.C.M..

Alain Laporte propose sa candidature et est élu à l'unanimité.

Le poste de Trésorier-adjoint est, de même, confié à l'unanimité à Jean-Louis Dufresne.

Ces nominations seront confirmées, conformément aux statuts, par le Conseil d'administration de l'A.N.C.M..

L'Assemblée remercie chaleureusement Gérard Mathieu pour le travail accompli au sein de notre Association, pour son implication, son ouverture d'esprit et sa bonne humeur, tout en étant sûr que sa présence demain au sein de l'A.N.C.M. sera toujours très utile, en particulier par son rôle au sein du Conseil d'administration.

L'Assemblée remercie ensuite Jean-Bernard Portet et Michaël Grienberger-Fass pour leur participation active au Bureau de l'Association ces dernières

années.

L'Assemblée remercie aussi les nouveaux élus et leur souhaite "bonne route".

Le nouveau Président remercie alors l'Assemblée pour la marque de confiance témoignée par son élection. Il assure qu'il sera à l'écoute de toutes les fédérations et de tous les adhérents de l'A.N.C.M. et, très attaché qu'il est lui-même au monde de la montagne, il mettra toute son énergie à représenter, défendre et promouvoir l'Association et les chasseurs de montagne.

Révision des statuts

Les statuts et le règlement intérieur seront remis à niveau. Un groupe de travail préparera les éventuelles évolutions, qui seront soumises préalablement aux adhérents de l'A.N.C.M., puis validées lors d'une Assemblée générale extraordinaire, probablement en mars 2016.

Questions diverses

André Mugnier fait part de la décision de la Direction Régionale de l'O.N.F. d'interdire la chasse des galliformes de montagne et du blaireau dans les lots domaniaux.

Il sollicite le soutien et l'intervention de l'A.N.C.M. auprès de la Direction de l'O.N.F., pour amender cette décision et propose de voter la résolution suivante :

"L'Assemblée Générale de l'ANCM a pris connaissance de la décision de la Direction Régionale de l'O.N.F. d'interdire la chasse des galliformes de montagne et du blaireau dans les lots domaniaux de Haute-Savoie. Elle demande à Mr le Directeur de l'O.N.F.

de revoir sa position qui ne prend nullement en compte :

- en ce qui concerne les galliformes de montagne : le suivi des populations, les aménagements du milieu et les protocoles de gestion stricts mis en place de longue date en faveur de ces espèces en accord avec tous les partenaires impliqués (plan de chasse tétras-lyre, P.M.A. lagopède et bartavelle) ;
- en ce qui concerne le blaireau : l'augmentation conséquente et régulière des populations dans le département, les nombreuses plaintes pour dégâts, les arrêtés de destruction diligentés par le Préfet, et les risques sanitaires que fait peser cette espèce sur les animaux domestiques (cas de tuberculose).

Cette résolution est alors approuvée à l'unanimité par l'Assemblée.

Gestion du cerf Intervention de J-Pierre Briot

Jean-Pierre Briot explique que, pour répartir les prélèvements, on se réfère à la règle des 3 x 1/3, qui permet de reproduire le schéma naturel en prélevant : autant de mâles que de femelles (1/3 et 1/3), et un minimum de jeunes (1/3 faons).

Il indique alors que le plan n'est valable que si on prend en considération l'ensemble des disparitions concernant l'espèce (chasse et hors chasse).

Sachant que les disparitions hors chasse des cerfs mâles (combat de brames, accidents de la circulation, braconnage, pertes néonatales...) sont supérieures à celles des femelles, et que la démonstration aboutit à une différence représentant environ 20% du plan de chasse mâle, il est donc nécessaire, pour maintenir un sex-ratio équilibré, de répercuter ce delta de pertes sur les attributions "cerfs mâles".

Cela conduit à la règle des 20% d'économie sur les réalisations du plan de chasse des cerfs coiffés et la règle des 3 tiers doit être remplacée par la règle : 1/3 de femelles, 1/3 de faons et 80% de 1/3 de mâles, pour ce qui est de la réalisation effective du plan de chasse espèce cerf.

Le respect de cette règle quantitative reste incontournable pour l'obtention suffisante de grands cerfs mûrs et vieux, nécessaires à la sélection naturelle et à la récolte de grands trophées.

L'exposé complet de JP Briot est consultable sur internet :

www.ancgg.org/AD08/documents/rubd4_6575.docx

Actualité par massif

• Pyrénées Est

Jean-Luc Fernandez fait un point sur la pes-tivrose de l'isard, et explique les actions expérimentales entreprises à Orlu, à savoir contrôle de toutes les brebis qui montent en estive, élimination des IPI, pour ensuite reconstruire à la descente (prophylaxie sanitaire).

Alain Laporte fait le point sur la réintroduction des 43 premiers bouquetins en Ariège et détaille la participation de l'A.C.C.A. locale.

Compte tenu des problèmes sur certaines zones, mis en évidence par l'affaire du Bargy, il propose de poursuivre et d'intensifier les actions entreprises par l'A.N.C.M.; dans le but d'obtenir une "régulation" du bouquetin.

Alain Esclopé s'inquiète de l'interdiction de chasser le grand tétras dans les forêts domaniales.

• Pyrénées Ouest

Jean-Marc Delcasso rappelle, tout d'abord, que l'enjeu sur la montagne est devenu très politique, car c'est le terrain de jeu des villes. Puis il présente le pôle "petit gibier de montagne", créé au sein de la F.N.C., qui sera aussi une source de propositions pour l'O.G.M..

• Vosges

Pour le grand tétras, Gérard Mathieu explique qu'il n'est pas chassé, que sa population se porte bien, quoique timide, et que la F.D.C. n'est plus associée à sa gestion.

Le Lynx, quant à lui ne se "plaît" pas dans les Vosges.

• Alpes du Nord

Joël Mazalaigue souligne le problème du transfert de la Drôme vers le Val d'Aran, en Espagne, de 71 gélinottes sur décision du Ministère.

L'opposition de la F.D.C. 26 est très forte. Les gélinottes ne sont pas chassées en Drôme et, de plus, il y a 50% de mortalité lors d'un tel transfert.

Il propose qu'une information soit diffusée dans "Le Montagnard" et indique que la F.D.C. 26 n'en restera pas là.

• Massif Central

Jean-Pierre Picard nous dit qu'il y a peu de problème particulier en Auvergne, que les dégâts dus au sanglier sont faibles, mais le loup serait annoncé de temps en temps.

Il y a 80 tétras environ sur le Mont Lozère et une étude génétique (projet O.G.M.) a été lancée.

De plus, le chamois est en cours d'implan-

tation en Lozère et les populations de mouflons et de chamois se portent bien dans le Cantal.

Il faut noter aussi que le cerf est en expansion et qu'une Association (Observatoire Cerf Massif Central) a été créée en 2014 par les Fédérations du Cantal, de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Loire pour défendre et promouvoir l'espèce cerf, assurer un suivi homogène des populations, chercher de nouvelles techniques de suivi, et participer à l'acquisition de connaissances sur la biologie de l'espèce.

Son président est Jean-François Sauvage, président de la Fédération de la Corrèze.

• Jura

Christian Lagalice fait part de la convention signée entre les trois fédérations. Chacune d'elle affecte un technicien sur un sujet.

Le Doubs s'occupe des tétraonidés pour tout le massif, le Jura des grands prédateurs, et l'Ain du chamois.

Il explique que les 50 à 60 lynx présents tueraient chaque année une quantité significative de petits cervidés et que la prédation de cette espèce fait l'objet d'une étude (suivi de lynx équipés de colliers) avec la participation de la F.N.C., de l'O.N.C.F.S. et des 3 fédérations du Massif.

Enfin il évoque le cormoran et les 37.000 autorisations de tir, soulignant l'importante simplification administrative si cet oiseau n'était pas classé "espèce protégée".

Intervention de Bernard Baudin, Président de la F.N.C.

Bernard Baudin félicite tout d'abord Jean-Luc Fernandez pour son élection. Il souligne qu'il n'est pas inquiet quant à sa vitalité et son dynamisme et est confiant quant à la faculté de Jean-Luc de représenter tous les chasseurs de Montagne.

Bernard Baudin rappelle que cette Association rassemble des chasseurs qui ont les mêmes problématiques : un territoire qui devient le terrain de loisir d'un très grand nombre avec les contraintes "écologiques" que chacun peut percevoir, des espèces protégées dont certaines créent du souci, tous les grands prédateurs avec les impacts que l'on sait, des milieux qui se ferment au détriment de la faune, etc...

Et il constate avec satisfaction la vitalité de notre Association, dont l'organisation originale, qu'il faut toujours conserver (Fédérations de Chasseurs de Montagne et Membres individuels), est assurément pertinente. Il sait que l'A.N.C.M. saura être force de proposition à la problématique monta-



Bernard Baudin lors de son intervention.

la chasse à la glu, la chasse de nuit ont été rejetés par le Sénat, qu'en sera-t-il à l'Assemblée ?) et enfin la réforme territoriale (13 régions au lieu de 22), à laquelle il faut s'adapter.

Bernard Baudin indique aussi que le nombre de nouveaux candidats au permis est en augmentation, ce qui est encourageant à moyen terme.

Enfin, au niveau plus général, il rappelle que la communication et le rapprochement avec le monde agricole est significatif, mais il perçoit aussi une bien meilleure acceptation sociétale des chasseurs par le grand public.

Pour conclure, Bernard Baudin souhaite "bon vent" à l'A.N.C.M..

La prochaine Assemblée Générale aura lieu le week-end du 4 et 5 juin 2016 et sera organisé en Haute Ariège et Andorre.

Communication Bientôt un site internet pour l'A.N.C.M. !

L'Association Nationale des chasseurs de montagne va se doter prochainement d'un site internet.

Alain Galy le prépare avec l'aide d'un professionnel, et l'information de sa mise en ligne sera diffusée auprès de tous dès qu'il sera opérationnel.

garde.

Il indique que l'A.N.C.M. aura à ses côtés la F.N.C., comme d'ailleurs la F.N.C. a aussi besoin de l'A.N.C.M..

Il évoque ensuite les évolutions législatives de 2014/2015, dont les textes initiaux étaient difficiles pour la chasse, mais bien plus favorables au final : loi sur les armes, loi sur l'avenir agricole (il est resté le point sur la responsabilité sanitaire), loi biodiversité (les articles liés à la chasse le dimanche,

L'Assemblée générale de l'Association Nationale des Chasseurs de Montagne (A.N.C.M.), en date du 4 juillet 2015, a élu à l'unanimité Jean-Luc Fernandez, Président de la Fédération des Chasseurs de l'Ariège, comme Président, en remplacement de Gérard Mathieu, démissionnaire.

Elle a ensuite élu, à l'unanimité, Jean-Louis Dufresne, Président de la Fédération des Chasseurs de l'Isère, au poste de Trésorier adjoint, et Alain Laporte comme Secrétaire Général, en remplacement de Michaël Grienberger-Fass, démissionnaire.

Nos statuts (article 18) prévoient que le Conseil d'administration élit les membres du bureau aux différentes fonctions.

Tous les membres du Conseil d'administration, consultés par courrier électronique, ont confirmé, à l'unanimité, les nominations de Jean-Luc Fernandez comme Président de l'A.N.C.M., de Jean-Louis Dufresne au poste de Trésorier adjoint, et d'Alain Laporte comme Secrétaire Général.

La nomination de Pascal Bel au poste de Trésorier, en remplacement de Jean-Bernard Portet démissionnaire, avait été actée lors du Conseil d'administration de mars 2015.

Le Bureau issu du Conseil d'administration de l'A.N.C.M. est le suivant :

- Président : Jean-Luc Fernandez
- Vice-Présidents : Alain Esclopé, Alain Galy, Max Isoard
- Secrétaire général : Alain Laporte
- Secrétaire Général Adjoint : Michèle Vilmain
- Trésorier : Pascal Bel - Trésorier Adjoint : Jean-Louis Dufresne

Membres du Conseil d'Administration : Jacques Chevallier, Jean-Marc Delcasso, Paul Ettori, Gérard Mathieu, André Mugnier, Michaël Grienberger-Fass, Jean Matringe
Présidents d'honneur : Bernard Baudin, Jean Caprin, Pierre Castéran.



Le "trio de choc" de l'A.N.C.M. : au centre le Président Jean-Luc Fernandez, entouré par Alain Galy (Vice-président) et Alain Laporte (Secrétaire général).

L'action du nouveau Président de l'A.N.C.M. Un démarrage sur les chapeaux de ro

Depuis son élection à la présidence de la Fédération de l'Ariège, Jean-Luc Fernandez a fait montre de toute la pugnacité qu'il est capable d'exprimer lorsqu'un sujet lui tient à cœur. Dans son département, il a été ainsi à la pointe du combat contre l'ours. En fait, pas l'ours en lui-même, mais toutes les tracasseries administratives qui accompagnent sa présence et donc les écolos ont tenté de faire une arme anti-chasse. C'est ainsi que deux manifestations monstres ont eu lieu à Foix ces dernières années lors desquelles la F.D.C. 09 a eu un rôle moteur, en parvenant à réunir, en soutien à la démarche des Ariégeois, des politiciens de tous bords.

Aujourd'hui Président de l'A.N.C.M., on attend par conséquent de ce battant des prises de positions fermes sur certains dossiers sensibles, mais dans un esprit de "jeu collectif", comme c'est de règle dans le grand Sud-Ouest où le rugby domine tous les autres sports, ce rugby où l'on va aussi "au carton" lorsqu'il le faut, en s'efforçant bien sûr d'éviter le carton jaune ou rouge !

Depuis qu'il a été porté à la présidence de l'A.N.C.M., il s'est déjà saisi de plusieurs dossiers.

Voici donc un premier point sur un mandat et une action qui démarrent sur les chapeaux de roues !

Première présence au C.N.C.F.S.

Voici donc le compte-rendu établi par le nouveau Président de sa première participation à une réunion du C.N.C.F.S. (17 septembre dernier).

"Représentant notre association, l'A.N.C.M., j'ai assisté le 17 septembre 2015 à mon premier Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Premier contact riche d'enseignements pour votre représentant qui s'acquittera de sa tâche avec fierté, passion, mais aussi détermination.

L'ordre du jour que vous trouverez ci-après était peu important pour notre association : un seul sujet, polémique s'il en est, qui concerne en particulier la Fédération des Chasseurs du Var de notre ami Marc Meissel, l'usage de la chevroline.

La dérogation à titre expérimental était pro-



Jean-Luc Fernandez
n'hésite pas à exprimer son fort militantisme.

posée pour trois départements : Landes en totalité, Lot-et-Garonne et Var sur quelques communes. Cette proposition était soutenue par la F.N.C..

Ma position à titre personnel est claire : je suis opposé fermement à l'usage de la chevroline.

Pour autant, confiance doit être faite aux présidents des fédérations qui, dans des cas bien particuliers et exceptionnels, pensent que l'efficacité de l'action de chasse serait améliorée, pour ce qui est de la régulation des sangliers.

Cette disposition s'inscrit également dans une logique de sécurité dans des conditions extrêmes, milieux très fermés, tir à courte distance, zones périurbaines...

La solidarité du monde de la chasse se doit de s'exprimer sur des sujets importants.

J'ai donc soutenu cette expérience au nom de l'A.N.C.M..

Nous en tirerons tous les enseignements le moment venu.

Se sont abstenus : l'A.N.C.G.G., les Louvetiers.

Se sont opposés : les associations de protection de la nature, ainsi que l'O.N.F. pour des raisons contestables et contestées, qui ont été dénoncées par l'O.N.C.F.S., Henri Sabarot, Président du C.A. de l'Office, récemment reconduit à ce poste de responsabilité, et Jean Roland Barrère (Président F.D.C. 40)".

Chasse des galliformes et du blaireau en territoires domaniaux de montagne

Échange de courriers, suite à l'A.G. que nous relatons en pages précédentes, entre le Président Fernandez et la Direction générale de l'O.N.F. concernant les difficultés d'exercice de la chasse des galliformes et du blaireau sur les lots domaniaux, qui conduisent à une quasi interdiction.

Voici la réponse reçue par Jean-Luc Fernandez suite à l'interpellation qu'il avait adressée au Directeur général de l'Office national des forêts.

Monsieur le Président,

Votre courrier en date du 23 Juillet 2015 concernant l'interdiction de la chasse des galliformes et du blaireau dans les lots domaniaux de Rhône-Alpes a retenu toute mon attention.

Conformément à ce qui a été présenté le 19/11/2014 à la commission consultative régionale de la chasse en forêt domaniale de Rhône-Alpes et en application du nouveau cahier des clauses générales de la chasse en forêt domaniale approuvé par le Conseil d'administration de l'O.N.F., il n'appartient pas au Directeur territorial de l'O.N.F. en Rhône-Alpes de poser une règle régionale d'interdiction à la chasse d'une espèce en forêt domaniale.

Je vous affirme qu'aucune règle de ce type n'est en vigueur.

Cependant des dispositions particulières peuvent être prises par les contrats cynégétiques et sylvicoles sur lesquelles la commission consultative peut être amenée à émettre un avis.

Pour les cas que vous citez, seuls des contrats cynégétique et sylvicole, définis techniquement par mes collaborateurs en fonction des contextes cynégétiques et sylvicoles locaux, introduisent des conditions d'exercice de la chasse spécifiques.

D'éventuelles adaptations concernant les espèces chassables pour un lot sont, le cas échéant, discutées avec le pétitionnaire intéressé par la location.

Les conclusions inscrites au bail et au contrat cynégétique et sylvicole sont de fait l'expression d'un accord entre les deux parties.

En ce qui concerne le Tétraz Lyre, je suis

1.

Adieux pour Jean-Luc Fernandez !

informé des nombreuses dispositions prises sur le massif des Alpes.

Les services de l'O.N.F. en Rhône-Alpes poursuivront le travail étroit entrepris avec l'État, l'Observatoire des galliformes de montagne et l'ensemble des acteurs concernés pour caractériser localement et au cas par cas, la possibilité d'intervention cynégétique dans le cadre de la mise en œuvre des plans de chasse arrêtés par le Préfet.

À ce titre je précise qu'il appartient bien à l'O.N.F., détenteur du droit de chasse en forêt domaniale, demandeur et bénéficiaire du plan de chasse en forêt domaniale, d'effectuer ou pas une demande de plan de chasse pour telle ou telle espèce.

À ce jour, les bilans démographiques 2015 publiés par l'Observatoire des galliformes de montagne montrent une tendance des effectifs de Tétrins Lyre sur la période 2000 2015 en baisse (de -19% à -3%) et un indice de reproduction moyen (1,8 jeune par poule).

Ces tendances inciteront mes services à une étude précise des situations rencontrées et à travailler en étroite collaboration avec les services de l'État pour définir les dispositions à prendre dans les lots domaniaux.

Le cas échéant, ces dispositions seront traitées dans le cadre du contrat cynégétique et sylvicole entériné par les deux parties (par exemple en matière d'objectif cynégétique de prévoir une demande de plan de chasse nulle sur x années).

Pour ce qui est du blaireau, cette espèce n'est que rarement présente dans les forêts domaniales de montagne en Rhône-Alpes et il n'y a pas lieu d'exclure cette espèce des gibiers autorisés à la chasse dans les lots domaniaux.

Ce n'est pas, pour l'O.N.F., en Rhône-Alpes, un sujet de préoccupation majeure. De surcroît, comme tout propriétaire, si la situation venait à évoluer, notamment en matière de dégâts, nous prêterions notre concours aux interventions administratives des lieutenants de l'association missionnés par le Préfet.

Comptant sur l'esprit coopératif des acteurs forestiers et chasseurs de Rhône-Alpes, je souhaite que les travaux de négociation de location de gré à gré avec les locataires des lots de chasse en forêt domaniale puissent se poursuivre avec une sérénité retrouvée.

Confiant dans notre collaboration fructueuse,

je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes plus cordiales salutations."

Le Directeur Forêts et Risques Naturels
Albert Maillet

Loi montagne : la chasse encore "oubliée"

Au cours des dernières années, les chasseurs ont dû se battre pied à pied pour se faire admettre dans toutes les structures destinées à assurer la gouvernance de la nature. Il nous semblait couler de source qu'ils soient conviés "naturellement" à y participer... Et bien non, ils ont dû le revendiquer pour l'obtenir.

Il ne faut donc pas s'étonner qu'une nouveau hiatus (ou bévue ?) se soit manifesté dernièrement, qui a suscité une fois encore une réaction du Président Fernandez.

Ceci concerne cette fois la "future-nouvelle" loi "Montagne" dont le texte de présentation ne faisait pas le moindre référence à l'activité de chasse.

Voici donc le courrier adressé par Jean-Luc Fernandez à l'A.N.E.M. (Association nationale des élus de montagne)

"Monsieur le Président,

Suite à notre bref entretien, lors du Conseil National de la Montagne à Chamonix, j'ai manifesté auprès de vous et des députés en charge du dossier mon étonnement, pour ne pas dire plus, que dans cette présentation de

l'acte II d'une « nouvelle loi montagne », la chasse n'ait pas été mentionnée.

Activité patrimoniale, culturelle et économique essentielle si il en est à la vie de nos vallées, elle a été "oubliée" par tous y compris par vous, Monsieur le Président, lors de votre intervention pourtant remarquée. J'ai adressé aux rapporteurs le résultat d'une enquête socio-économique réalisée récemment par la Fédération Nationale des Chasseurs que je me permets de vous adresser en copie.

Je souhaite Monsieur le Président avoir votre soutien et celui de l'A.N.E.M., afin de corriger dans cette loi cadre ce manquement très préjudiciable à la reconnaissance d'une activité essentielle à la vie des montagnes françaises.

D'autre part, Président de l'Association Nationale des Chasseurs de Montagne (A.N.C.M.) qui regroupe une trentaine de Fédérations de tous les massifs montagneux de l'hexagone, j'ai l'honneur de siéger à ce titre au Conseil National de la Montagne, et je m'étonne que notre association, me semble-t-il représentative, n'ait jamais été invitée à participer aux travaux de l'Association nationale des élus de la montagne (A.N.E.M.)

Je suis à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de toute ma considération."

Charles Rives nous a quittés

Charles a fermé le livre de sa vie. Son sourire, sa discrétion, sa gentillesse et ses passions nous ont appris à le connaître, à l'apprécier, à l'aimer.

Nous serons désormais toutes et tous un peu orphelins d'un homme de cœur et de nature, comme le seront à leur manière ses chiens, grands coqs, perdrix et bécasses, montagnes, grands bois, truites et torrents...



Colloque I.C.E. 2015 avec l'Observatoire de la Grande Faune et des Habitats

"Une stratégie gagnante pour gérer l'équilibre"

L'équilibre entre faune et flore, avec l'Homme au centre de ce qu'on définit comme l'Environnement, avec bien sûr l'Homme comme gestionnaire et régulateur, car celui-ci a bien compris qu'il ne pouvait plus se contenter de "récolter" et/ou "d'observer", était au centre du Colloque ICE 2015 (I.C.E. pour Indicateurs de Changement Écologique) qui s'est tenu au Domaine national de Chambord les 20 et 21 mai derniers. À cette occasion, Alain Hurtevent, Président de l'Observatoire Grande Faune et Habitats (O.G.F.H.), mais aussi de la Fédération des chasseurs de la Drôme a présenté un exposé que nous reproduisons ci-après.

À l'heure du changement climatique il semble en effet essentiel d'anticiper certains phénomènes liés à ce "chamboulement" naturel ou, selon certains, provoqué par l'Homme. Mais cela reste encore à prouver car il ne faut pas non plus tomber dans le travers d'un anthropocentrisme négatif qui rend l'espèce humaine responsable de tous les dérèglements et maux !

"L'exposé se scinde en deux parties qui sont complémentaires l'une de l'autre. Je vais tout d'abord vous présenter l'O.G.F.H. en insistant sur la "philosophie" qui a prévalu à sa création, à son développement et surtout à sa réussite.

Ce qui me paraît en effet important de vous montrer et ce que je vous suggère de retenir en priorité c'est la qualité du travail entrepris et la transposabilité de ce type de structure à d'autres régions, à d'autres territoires mais aussi à d'autres échelles que celles développées par l'observatoire. C'est d'ailleurs ce que j'évoquerai dans un 2ème temps avec l'application à l'échelle du département de la Drôme de la politique de gestion par les ICE telle qu'elle a été définie et validée par l'Observatoire.

L'O.G.F.H. est une association loi 1901 située à Grenoble en Isère.

Cet observatoire est né en 2002 de la réponse que l'ONCFS et plus particulièrement le CNERA cervidés sanglier se devait d'apporter aux questions posées par les gestionnaires d'espaces sur les



Alain Hurtevent,
Président de l'O.G.F.H. et de la F.D.C. 26

modalités d'application de la loi en matière d'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Car c'est bien de cela dont il s'agit puisque le législateur, aussi bien dans les codes de l'environnement et forestier qu'à travers la loi d'avenir pour l'agriculture l'alimentation et la forêt contraint le gestionnaire à garantir et maintenir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Pour remplir cette mission le CNERA "cervidés sanglier" a mis en place une stratégie destinée, d'une part, à améliorer la connaissance la plus objective possible de l'équilibre "forêt-gibier" et, d'autre part, à définir des méthodes partagées et validées scientifiquement facilement utilisables par les gestionnaires de façon à pouvoir répondre efficacement aux obligations fixées par la loi.

Les ingénieurs de l'Établissement public, appuyés par un certain nombre de scientifiques de grande qualité, ont fait le choix des I.C.E., et par conséquent d'abandonner les dénombrements et en particulier les comptages qui ne peuvent en aucune manière servir de méthode susceptible de gérer durablement à la fois la grande faune sauvage et

son environnement.

Le travail effectué par l'Observatoire s'est appuyé sur une stratégie en trois phases : identifier les besoins et définir des outils permettant de satisfaire l'objectif, les tester sur des territoires de référence, procéder enfin à leur validation et diffusion.

Pour mesurer l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, le gestionnaire doit pouvoir disposer d'outils partagés, pertinents, adaptés aux échelles opérationnelles et simples à mettre en œuvre.

Disposer d'outils partagés est la condition sine qua non de leur durabilité, de leur solidité et de leur non remise en cause. C'est la raison pour laquelle l'Observatoire s'est entouré de collaborations scientifiques à la réputation incontestable et de partenariats avec 24 organismes et associations partenaires de la sphère environnementale en Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur dont le réputé laboratoire de biométrie et de biologie évolutive du C.N.R.S. de Lyon, dirigé par le professeur Gaillard, mais aussi l'O.N.F., un parc national, quatre parcs naturels régionaux, un syndicat mixte, le C.N.E.R.A., la F.R.C.R.A., neuf F.D.C., une chambre régionale d'agriculture, le C.N.P.F., l'U.R.A.C.O.F.R.A., P.E.F.C. Rhône Alpes. Vous conviendrez qu'il est difficile de faire mieux mais qu'il est au demeurant indispensable de faire autant pour garantir la solidité scientifique et l'irréfutabilité des méthodes de suivi

Disposer ensuite d'outils pertinents, adaptés aux échelles opérationnelles et simples à mettre en œuvre. Le suivi "faune-flore" s'appuie en effet sur une batterie d'indicateurs de changement écologique (I.C.E.) mesurant trois composantes indissociables :

- d'une part l'abondance de la population ;
- d'autre part la performance ou la condition physique des individus ;
- enfin l'impact sur les milieux (IA, IC ...)

À noter que tous ces indicateurs résultent de protocoles qui ne requièrent objectivement que peu de moyens techniques.

Le 2ème temps de la stratégie a consisté dans l'établissement d'un réseau de territoires de référence



Grande Faune et des Habitats (O.G.F.H.)

Équilibre "faune-flore" en plaine et montagne

destiné à expérimenter, à tester les protocoles et contribuer ainsi à leur validation et à leur standardisation.

L'O.G.F.H. compte actuellement 14 territoires de référence, couvrant 8.000.000 ha de biotopes variés (territoires cultivés, territoires de montagne, col-linéens et forestiers), harmonieusement répartis sur Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La définition des outils et leur expérimentation a permis à l'O.G.F.H. d'atteindre les objectifs qu'il s'était fixé en matière d'évaluation des relations entre les espèces et leurs habitats.

L'Observatoire a toujours considéré que les ongulés sauvages ne se gèrent pas sans la forêt, et que la forêt ne se gère pas sans les ongulés sauvages. Il est souvent bon de rappeler cette conviction profonde, même s'il est parfois de la nature de l'évidence de passer inaperçue.

"L'évidence vous aveugle quand elle ne crève pas les yeux" disait Gustave Flaubert.

La réussite de l'OGFH dans ce domaine a reposé et repose sur six piliers :

1. Une méthodologie de travail fondée sur des outils destinés à suivre et gérer l'équilibre agro-sylvocynégétique à des échelles opérationnelles ;
2. Disposer d'informations fiables, centralisées, mieux exploitées et mieux diffusées ;
3. Avoir une meilleure visibilité et une meilleure réactivité vis-à-vis des changements écologiques ;
4. Bénéficier d'un espace unique de partage des informations et de concertation et être un support de médiation ;
5. Rechercher une meilleure crédibilité et prise en compte par les pouvoirs publics et les décideurs ;
6. Disposer d'une plateforme d'expertise et de recherche appliquée accessible au plus grand nombre et susceptible de faire exemple aux plans local et national.

S'agissant des moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette politique, l'Observatoire y a répondu de manière très claire à travers sa devise : **"Rechercher pour faire faire"**.

À l'O.G.F.H. et à son pool scientifique l'ingénierie et la recherche appliquée, aux gestionnaires l'application des protocoles validés sur le terrain.

Cette façon simple et efficace de travailler valorise l'ensemble des partenaires, d'abord l'Établissement public dans sa vocation scientifique, mais aussi les gestionnaires, dont le monde de la chasse, dans l'application des I.C.E..

Cet investissement est devenu indispensable face à une société et une administration de plus en plus exigeantes en matière de gestion des populations d'ongulés sauvages, où le chasseur, en particulier, se doit désormais d'assurer un suivi rigoureux et de nature scientifique de l'évolution des populations par rapport à leur environnement.

Ce suivi représente un véritable défi pour le gestionnaire attentif à respecter l'équilibre agro-sylvocynégétique tel que la loi lui en fait obligation.

Ce défi, la FDC Drôme l'a relevé depuis trois ans en généralisant à l'ensemble du département la gestion adaptative par les I.C.E. et l'adoption d'un plan triennal pour les quatre ongulés soumis à plan de chasse : le chevreuil, le cerf, le chamois et le mouflon.

Le plan triennal, pour toutes les espèces d'ongulés, répond à la préconisation du C.N.E.R.A. en matière de pertinence d'analyse des données recueillies, qui requiert un pas de temps minimum de trois ans pour pouvoir commencer à être utilement exploitables.

Cela a également nécessité des modifications de structures par la création de 35 groupements de gestion cynégétique relativement homogènes, lesquels sont pilotés par des comités locaux de gestion composés de chasseurs, agriculteurs, forestiers publics et privés, services de l'Etat (DDT, SD de l'ONCFS).

Les indicateurs sont relevés strictement conformément aux protocoles validés par la communauté scientifique. La fédération et les détenteurs ont investi dans l'acquisition de matériels identiques afin d'homogénéiser les prises de mesure et d'optimiser leur précision.

Il en va de même pour l'interprétation et la restitution des résultats selon un cycle en 4 phases reproduit à l'identique année après année (récolte des données, mise en forme, exploitation et restitution des données). La valeur des données dépend en

effet de leur répétition dans le temps.

Enfin l'analyse et l'interprétation s'effectuent sur la base de tableaux de bord conformes aux modèles préconisés par l'ONCFS et l'OGFH. Ils sont diffusés aux détenteurs, à l'administration et aux membres de la CDCFS.

Pour terminer si on ne mesure la réussite d'une mission qu'à ses résultats, alors ceux de l'OGFH et de la FDC Drôme ont largement dépassé les espérances :

- 1- L'administration et notamment la DDT a immédiatement adhéré au dispositif mis en place ;
 - 2- Les relations avec les agriculteurs et les forestiers se sont améliorées ;
 - 3- La crédibilité du monde de la chasse s'en est trouvée renforcée notamment auprès de l'administration et des collectivités territoriales ;
- Cette crédibilité résulte notamment de l'ampleur du travail effectué par les CLG : 4000 km de circuits pour les indicateurs cerf et chevreuil, 1316 IPA/IPS pour le chamois

La fédération et les chasseurs drômois remercient l'OGFH, le CNERA cervidés sanglier et l'ensemble des élus et partenaires de l'Observatoire pour leur avoir permis de remporter ce succès indéniable en matière de gestion des ongulés sauvages. Ce succès a reposé et repose sur un ensemble de valeurs partagées par toutes les parties prenantes en cause.

Les indicateurs de changement écologique sont au cœur de notre mission de gestion, ils sont le fondement même de notre crédibilité grâce à la neutralité indispensable facilitée par un recours à des organismes scientifiques de haut niveau.

L'implication de tous dans la recherche du consensus fait la force du système adopté en Rhône Alpes et PACA et dans la Drôme en particulier, au demeurant avec l'espoir que cette dynamique gagne d'autres régions et départements dans le respect des spécificités locales. Le système préconisé est en plein essor il ne demande qu'à servir de modèle.

Il faut toutefois être convaincu qu'il n'y a que dans le dictionnaire que le mot réussite vient avant le mot travail et que la réussite, comme ont su le démontrer le CNERA et l'OGFH, repose sur l'attention portée aux détails.

Chasse "made in France" : des chiffres

L'étude commanditée par la F.N.C. révèle un



La première tranche de résultats globaux sur l'impact économique, social et environnemental de la filière chasse en France, vient d'être arrêtée. Cette étude, confiée au BIPE, entreprise agréée par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, utilise une méthode d'évaluation internationalement référencée qui permet d'opérer des comparaisons sectorielles et géographiques. Les résultats globaux prouvent que la chasse française joue un rôle majeur pour l'équilibre et le développement de nos territoires ruraux, en particulier.

La chasse française se distingue par l'importance exceptionnelle de son bénévolat éco-citoyen.

500.000 pratiquants donnent à la gestion de la faune sauvage, la préservation des habitats et à la vie de nos villages, l'équivalent de plus de 10 journées par an.

Si le travail ainsi fourni, était rémunéré, il peserait pour 1,6 milliard d'€/ an.

Cette étude a également permis de dresser le portrait du chasseur du XXI^{ème} siècle.

55% des chasseurs sont des actifs. Près de la moitié d'entre eux (47%) ont moins de 55 ans.

La chasse compte aujourd'hui 25.000 pratiquantes.

50 % des chasseurs sont concentrés sur quatre grandes régions :

- Aquitaine, Limousin, Poitou-Cha-

rentes (18%),

- Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées (12%),

- Nord-Pas-de-Calais, Picardie (10 %),

- Auvergne, Rhône-Alpes (10 %).

Au travers des premiers résultats globaux de cette étude, la chasse française confirme qu'elle représente une filière dont la vitalité et l'importance économique demeurent essentielles.

Sa contribution à l'emploi est un maillon fort de l'équilibre des territoires ruraux. Son apport aux enjeux du développement durable est incontournable.

La suite des travaux, (ex : détails par département), sera communiquée à l'automne prochain.

Les résultats complets de cette étude seront ensuite mis à disposition, en ligne, pour une consultation en toute transparence.

Cette étude a été initiée par la Fédération Nationale des Chasseurs, en lien avec l'ensemble du réseau des Fédérations.

Elle a reçu le soutien financier :

- du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie,

- du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt,

- et celui des organismes suivants :

ONCFS, INTERPROCHASSE, Fondation François Sommer.

Références incontestables confirmées par cette étude

→ l'impact économique de la chasse française est de 3,6 milliards d'Eu-ros/an ;

→ la chasse apporte 2,1 milliards d'E/an de valeur ajoutée à l'économie nationale (P.I.B.) ;

→ la chasse crée et maintient 2.800 emplois (E.T.P.) ;

→ la chasse française compte aujourd'hui plus de 1.100.000 pratiquants ;

→ le bénévolat des chasseurs sur les territoires représente 78 millions d'heures chaque année ;

→ le bénévolat éco-citoyen des chasseurs équivaut à 50.000 emplois (E.T.P.).

→ chaque chasseur contribue directement à hauteur de 1.136 E/an à la richesse de notre pays ;

→ pour 70 chasseurs pratiquants, il existe un emploi.

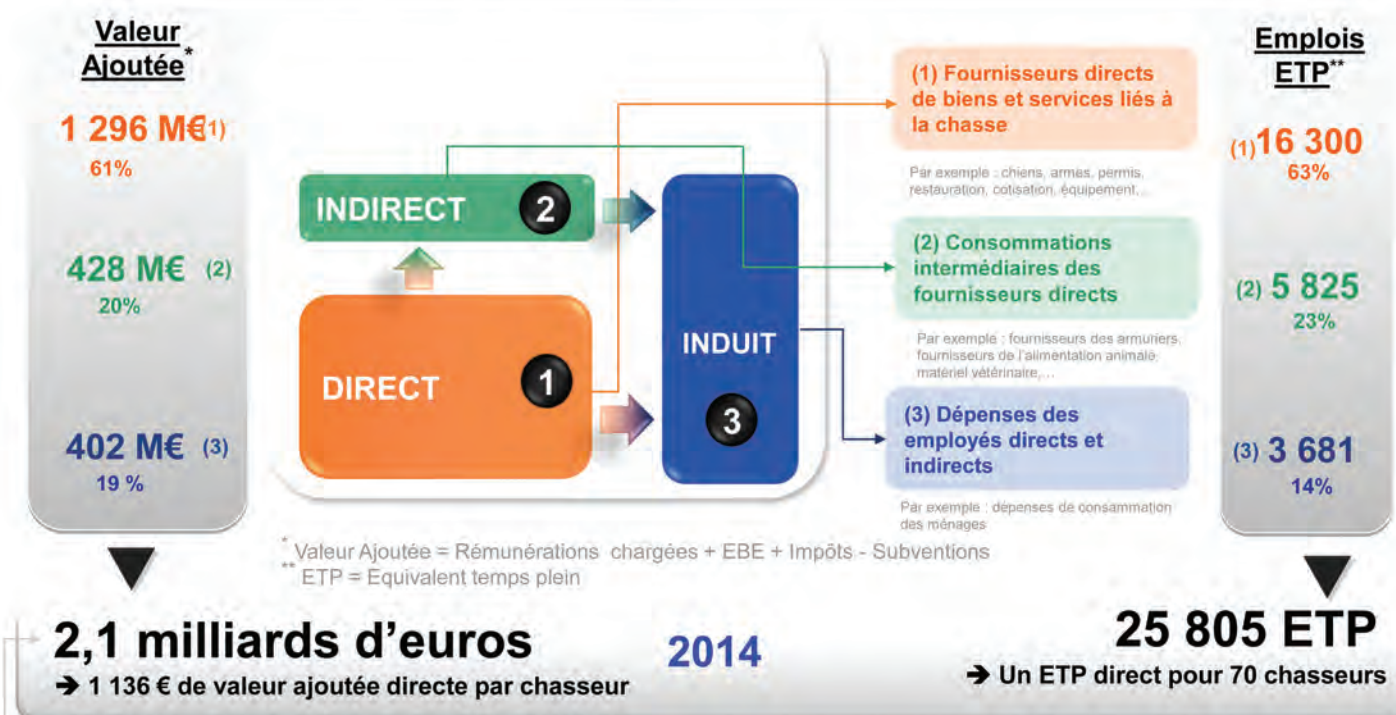
(**N.D.L.R.** : Il y a longtemps que nous espérons et attendions une telle étude qui vient à la fois asseoir le monde de la chasse dans son caractère d'acteur économique important de ce pays, en plus de l'acteur social et environnemental qu'il est dans nos territoires ruraux du fait d'un engagement collectif également mis fortement en exergue dans cette étude du cabinet BIPE.) ■

*s qui lui confèrent poids et légitimité
apport de 4 milliards d'euros à la Nation !*

Le portrait d'une filière économique

**La Chasse constitue un poids économique de 2.1 Md€ (VA)
et représente plus de 25 800 emplois (ETP)**

Le
BIPE



© (1) + (2) + (3) Noté : la somme des parties peut être différente du total en raison des arrondis

Source : Analyses BIPE, Insee, Enquêtes chasseurs

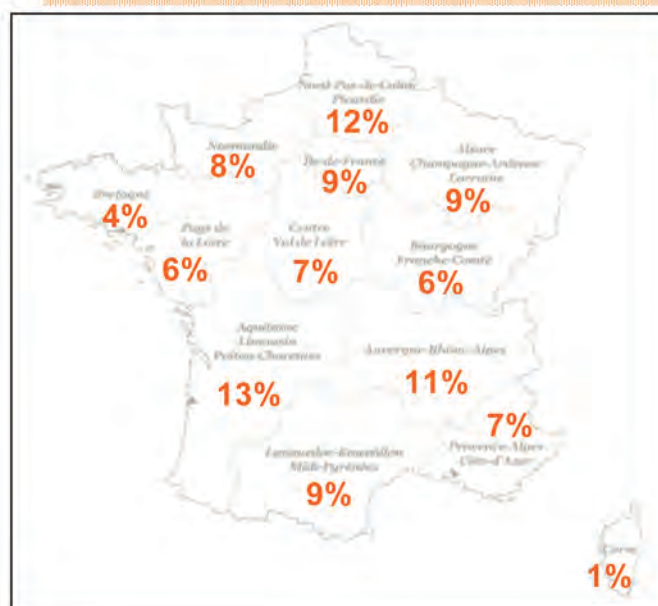
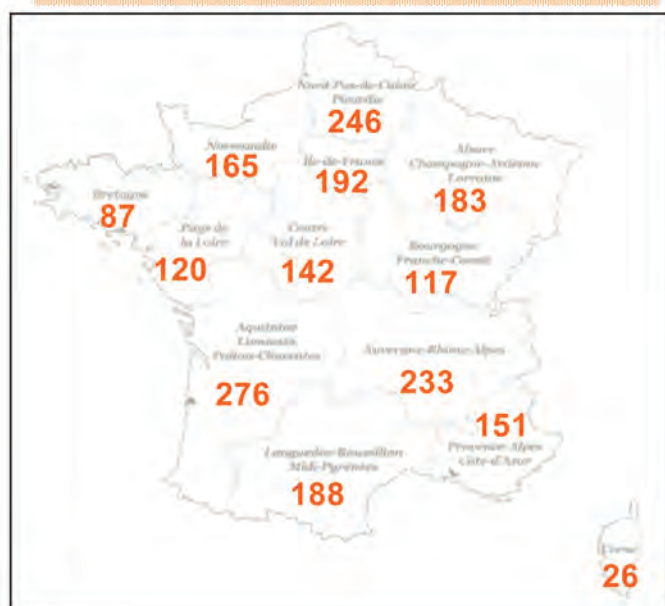
Le portrait d'une filière économique La valeur ajoutée dans chaque région



Le
BIPE

Valeur Ajouté par région (en millions d'euros)

Valeur Ajouté par région (en % du total Chasse)



Lagopède alpin sous la loupe

Estimation de la réussite de la reproduction sur le site

Aucun site d'estimation du succès de la reproduction du lagopède n'existait dans le département des Alpes de Haute Provence. En 2012, le site du Chambeyron est classé site de référence. Une première opération de dénombrement est réalisée le 28 juillet 2012. 2h30 de marche depuis le hameau de Fouillouse sont nécessaires pour accéder au site de comptage. Afin d'être opérationnels dès le lendemain matin, les participants arrivent sur le site la veille et passent la nuit en refuge.

Cette année, aux fins de pouvoir prospecter l'ensemble du site de comptage avec un nombre de participants restreint comprenant de nouveaux conducteurs de chien d'arrêt, le comptage s'est déroulé sur 2 journées.

Méthode de comptage

L'évaluation du succès de la reproduction du lagopède alpin est réalisée par des conducteurs de chiens d'arrêt. Le territoire à dénombrer est divisé en secteurs.

Chaque secteur est parcouru par un observateur accompagné d'un chien d'arrêt parfaitement dressé. Une prospection de bas en haut des secteurs permet d'éviter les doubles comptages.

Dans les Alpes de Haute Provence, les conducteurs de chiens d'arrêt sont agréés par l'Observatoire des Galliformes de Montagne.

La prospection est réalisée entre 6h30 et 11h.

Territoire prospecté

Le site de référence du Chambeyron s'étend entre 2600 m et 2900 m d'altitude au pied des aiguilles du Chambeyron et du Brec du Chambeyron. Il est situé au sein d'une réserve de chasse depuis 1992. Le site présente une succession de 6 lacs et un glacier rocheux au pied du Brec du Chambeyron.

La partie effectivement prospectée cette année pour les comptages au chien s'étend sur 300 ha entre 2600m et 2900 m d'altitude entre le refuge du Chambeyron au sud-ouest et le lac des neuf couleurs au nord est. Ce site comprend des pelouses alpines, des éboulis et des barres rocheuses.



Site de référence du Chambeyron au 1^{er} août 2014 (O.N.C.F.S., S.D.04)

Photo prise sur le GR au niveau des piquets en fer.

Position du point de prise de vue : WGS 84 32T 0327961 4933003 – direction 60°

Le troupeau ovin du groupement pastoral de Fouillouse (Michel Isnard et Christelle Alberti) monte chaque année depuis Fouillouse pour pâturer sur les travers situés sous le bec Roux et sur le secteur du refuge du Chambeyron (entre le pas de la couletta, et le pas de la sauvagea) une dizaine de jours entre le 8 août et 19 août.

Le secteur des lacs rond et long n'est pas pâturé en raison de la présence du captage de la source utilisée par le refuge. Ce troupeau compte 1700 ovins (brebis + agneaux).

Conditions météorologiques

31 juillet 2015 : temps couvert. Pluie et vent sont présents au cours de la nuit.

1^{er} août 2015 : la pluie et le vent sont toujours présents jusque vers 06h30.

Une éclaircie a lieu de 06h30 vers 9h30. Pluie légère dans la matinée.

Le reste de la journée est couvert avec des pluies intenses. Les averses s'arrêtent vers 21h00.

2 août 2015 : beau temps. Absence de vent.

Les participants

N° secteurs	Date de prospection	Nom des participants	Chiens utilisés
1 (40 ha)	01/08	Alain Liardet (conducteur ANCM) Marie-Dorothée Durbec (conductrice ONCFS)	Duke et Jade (setters anglais)
2 (44 ha)	01/08	Christophe Berleugue (conducteur bénévole) Hélène Saccoli (conductrice bénévole) Anthony Silvestre (accompagnateur)	Jazz et Japan (setters anglais)
3 (45 ha)	02/08	Alain Liardet (conducteur ANCM) Marie-Dorothée Durbec (conductrice ONCFS) Éric Belleau & M. Boiville (accompagnateurs)	Duke et Jade (setters anglais)
4 (46 ha)	01/08	Adrien Reynier (conducteur bénévole) Jean Guillet (accompagnateur)	Airelle (braque allemand)

te de référence du CHAMBEYRON (St Paul sur Ubaye)

N° secteurs	Date de prospection	Nom des participants	Chiens utilisés
5 (44 ha)	02/08	Christophe Berlengue Hélène Saccoli	Jazz et Japan (setters anglais)
6 (54 ha) 7 (30 ha)	02/08	Christophe Imbert (conducteur bénévole) Karl Lenormand (conducteur bénévole) Éric Belleau & A. Silvestre (accompagnateurs)	Eden (setter anglais) Joy (braque allemand)

Résultats

N° secteur	Nbre adultes			Nbre jeunes	N.I.	Nbre nichées	Total	N° obs.
	Coq	Poule	S.I.					
1	0	0	0	0	0	0	0	-
2	0	0	4	0	0	0	4	1
	0	0	3	0	0	0	3	2
3	0	1	0	3	0	1	4	3
	1	0	0	0	0	0	1	4
4	0	0	0	0	0	0	0	-
5	0	0	0	0	2	0	2	5
6	0	0	0	0	0	0	0	-
7	4	2	0	0	0	0	6	6
	0	0	9	1	0	1	10	7
Total	5	3	16	4	2	2	30	

L'indice de reproduction est égal à $= 4 \text{ jeunes} / 24 \text{ adultes} = 0,17$

Commentaires

Un œuf de lagopède de l'année a été trouvé sur le secteur 2.

Deux lièvres variables (mère et son jeune) ont été levés sur le secteur 4.

Les 5 coqs recensés représentent un effectif bien inférieur à celui des mâles chanteurs recensés au printemps 2015 (14 coqs).

Les indices de reproduction des années précédentes sont les suivants :

- indice de reproduction 2012 = 2,8
- indice de reproduction 2013 = 0,06
- indice de reproduction 2014 = 2

Remerciements

Nous remercions monsieur le Maire de la commune de Saint Paul sur Ubaye pour nous avoir autorisés à prospecter ce territoire communal, Éric Belleau pour son soutien, l'ensemble des conducteurs de chien d'arrêt et les accompagnateurs.

Marie-Dorothée DURBEC
(O.N.C.F.S.)



Grand Prix Natura 2000 2015

Les gorges du Tarn et de la Jonte et Les causses re



Photo F.D.C. 48

Les représentants de la Commission européenne et les personnalités locales sur le terrain de ce site Natura 2000 "Gorges du Tarn et de la Jonte".

La journée du jeudi 15 octobre 2015 n'était pas comme les autres dans les Gorges du Tarn et sur les Causses Méjean et de Sauveterre. En effet, des membres de la Commission européenne sont venus marquer la mise en valeur du site Natura 2000 "Gorges du Tarn et de la Jonte" sur le plan international et le fait qu'il ait obtenu le Grand Prix Natura 2000 (édition 2015) dans la catégorie des "bénéfices socio-économiques".

Sous l'égide du Syndicat mixte du Grand site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses, la Fédération des chasseurs de la Lozère, qui assure l'animation et suit la mise en œuvre des actions sur ce site emblématique (42.000 ha, 25 espèces d'oiseaux nicheurs d'intérêt communautaire, UNESCO) avait par ailleurs monté un dossier dans le cadre de ces "Natura 2000

awards".

Elle a montré que, outre le fait qu'ils sont en quelque sorte des emblèmes de nature, les vautours constituent des "marqueurs du territoire" et induisent des retombées directes et indirectes sur le développement local (gains sanitaires et économiques pour les exploitations agricoles, diversification des activités touristiques, supports pour produits dérivés,...).

Au travers des vautours et de leurs rôles de vecteurs économiques et culturels, il fallait également voir dans la venue de représentants de la Commission européenne, une expression, un témoignage de reconnaissance du travail considérable accompli au quotidien sur ce territoire depuis plusieurs décennies.

Ce Grand Prix Natura 2000 permet d'officialiser et de valoriser ce système multi-enjeux et multi-acteurs, si important pour

répondre à long terme aux objectifs de gestion conservatoire de la biodiversité.

Au programme de ce jour particulier : réception à Ste-Enimie et discours, échanges avec les acteurs locaux, observation d'une curée de vautours et visite de la Maison des Vautours.

Ils se sont penchés sur le "berceau" !

De nombreuses personnalités avaient tenu à être présentes et à témoigner leur engagement : Franck Vinesse, Sous-préfet de Florac ; Agnès Badaroux, Syndicat mixte du Grand Site ; Alain Schmiel, maire de Ste-Enimie ; Christian Font, Vice-président du Parc naturel régional des Grands Causses ; de la Lozère ; Richard Scherrer, Délégué territorial Massif Causses-Gorges du Parc national des Cévennes ; Raphaël Néouze,

reconnus et primés au plan européen

représentant de la Ligue de protection des oiseaux pour les Grands Causses et bien entendu André Thérond, Président de la Fédération des chasseurs de Lozère.

Exemple européen

Sylvia Barova, responsable de programme Natura 2000 à la Commission européenne, a tenu à saluer *“la qualité du travail collectif engagé sur ce territoire et aussi son caractère répliquable”*. En quelques sorte, ce qui se fait ici, au niveau des Gorges et des Causses, peut servir de modèle à d'autres territoires en Europe et en France aussi bien sûr.

Ludovic Le Maresquier, expert auprès de la Commission européenne, a également souligné *“la dimension humaine qui prévaut ici, la fierté de réaliser des projets et l'intérêt de regrouper les efforts de nombreux partenaires dans un sens commun”*.

Actuellement, l'Europe a tendance parfois à être dans les feux des projecteurs pour d'autres faits d'actualité moins heureux (crise économique, problématique des migrants, etc). Alors, s'il est possible de respirer un peu et de montrer que la Lozère est capable d'innovations et de réaliser des projets porteurs, l'opportunité est à saisir... au vol !

Après avoir rencontré sur place les acteurs locaux (et tenu compte de leurs avis) et observé sur le terrain vautours fauves, vau-



Photo F.D.C. 48

Un paysage d'exception dans lequel s'expriment des actions coordonnées qui le sont tout autant.

tours moines et gypaètes barbus, les membres de la Commission européenne ont probablement mesuré à quel point, malgré des difficultés pouvant toujours arriver ou occasionnellement des divergences de points de vue, les acteurs locaux lozériens sont en mesure de travailler ensemble, en synergie, dans l'objectif global et transversal de

valorisation d'un patrimoine naturel exceptionnel. ■



Tous les acteurs du prix réunis autour du Président Thérond.



Photos F.D.C. 48

Vautour fauve, l'emblème de ce site Natura 2000.

Loup ibérique

NOUS INSPIRER DE SA GESTION DANS LA PÉNINSULE ?

Médialoup s'est rendu en Espagne du 22 au 24 juin 2015 dans la Communauté de Castille et Léon pour s'informer sur la façon dont le loup est géré en Espagne. La délégation française était composée de 17 personnes représentant les structures officielles du monde agricole et de l'élevage (F.N.S.E.A., F.N.O., A.P.C.A.), des chasseurs (F.N.C. et F.D.C. 09, 26 et 74), de l'O.N.C.F.S., des ministères de l'Écologie et de l'Agriculture, des louvetiers ainsi que la Fondation François Sommer pour la Chasse et la Nature.

Elle a rencontré, côté espagnol, des représentants de l'Administration, des éleveurs, des chasseurs ainsi que des gestionnaires de la Réserve régionale de chasse de la Culebra et a débattu avec eux des modalités de la gestion du loup dans la Communauté autonome de Castille et Léon, qui a la particularité de combiner deux modes de gestion du loup résultant de la différence de classement de l'espèce dans la directive Habitats (D.H.F.F.) en Espagne.

Cette rencontre, qui a fait l'objet d'un compte-rendu exhaustif consultable sur le site :

http://medialoup.chasseurdefrance.com/docs/CR_Voyage_ES_PROTOCOL_D_INTERVENTION_VF.pdf, a permis de constater plusieurs différences importantes avec la problématique française.

- Le loup n'a jamais disparu d'Espagne. Sa perception est par conséquent radicalement différente de celle de notre pays. Il est mieux accepté, y compris par les éleveurs, même s'ils se plaignent de son développement. Nous sommes très loin de ce que les associations pro-loup veulent faire croire, en affirmant qu'il ne pose aucun problème en Espagne et que la cohabitation avec l'élevage se passe très bien !

- Le loup bénéficie d'une dualité de traitement résultant, soit d'un classement en tant qu'espèce strictement protégée, au titre de l'annexe IV de la Directive "Habitats", soit en tant qu'espèce pouvant faire l'objet de gestion, notamment par la chasse, au titre de l'annexe V de la D.H.F.F.. La limite géographique du statut se situe au niveau du fleuve Duero. Au nord, le loup est une espèce chassable ; au sud, il est une espèce strictement protégée. Cette situation résulte des réserves émises au Nord du Duero lors de la signature de la Convention de Berne et de l'absence de réserve au Sud. Elle est localement considérée comme non souhaitable, dans la mesure où il s'agit d'une population unique, qui n'est séparée que par une frontière administrative facilement franchissable lors des périodes d'assec du fleuve. L'U.E. a refusé l'harmonisation des statuts, même si elle reconnaît que l'espèce se développe très bien au nord du Duero malgré la chasse, et que, paradoxalement, elle se développe moins bien au sud, où elle est classée espèce strictement protégée. Elle admet que la chasse

ne met pas en péril le développement de l'espèce et encourage l'administration espagnole à recourir aux dérogations prévues par la réglementation européenne.

- Les éleveurs n'obtiennent aucune aide pour la protection de leurs troupeaux (gardiennage, parcs, chiens). L'indemnisation des brebis tuées et retrouvées, se fait à travers une assurance générale

qui inclut d'ailleurs d'autres causes de mortalité des brebis. Les chiens (les "mastins" espagnols) et les parcs électrifiés constituent les principales mesures de protection. Les éleveurs n'ont enfin aucun droit de défense face au loup. Cependant en cas de dégâts avérés, ils peuvent demander à la Communauté autonome l'organisation de battues.

- La responsabilité des dommages occasionnés par le loup incombe en principe au détenteur du droit de chasse, là où le loup est chassable, et à la Communauté autonome, là où il est protégé. En réalité cette dernière se substitue au détenteur dans la mesure où c'est elle qui a la responsabilité de fixer les quotas de prélèvements. Néanmoins, l'administration incite fortement les éleveurs à souscrire une assurance. À défaut ils prennent le risque de n'obtenir aucune indemnisation de leurs dommages.

- Le loup, bien que source de préoccupation, est aussi considéré comme une source de revenus à travers le développement d'un éco-tourisme de vision et d'un tourisme cynégétique, deux modes de développement que l'exode rural favorise. C'est la raison pour laquelle les représentants de l'administration et des communes considèrent que les ressources qu'il génèrent sont indispensables. Le prélèvement d'un loup, comprenant le droit de chasser et le trophée, peut en effet atteindre 12.000 euros. Au demeurant, le syndicalisme agricole minimise l'impact économique de la chasse, qui ne représenterait que 2€/Ha et considère de surcroît que l'élevage et le loup sont incompatibles, surtout là où l'habitude de la cohabitation s'est perdue.

- Les systèmes de régulation du loup comprennent les battues spécifiques, l'affût et l'utilisation de charniers.

L'an dernier, au nord du Duero, 36 loups pouvaient être prélevés, mais seulement 20 l'ont été. C'est pourquoi, à l'instar de ce qui se pratique désor



La délégation des chasseurs français.

mais en France, les chasseurs ont demandé à la communauté autonome d'autoriser le tir de loups dans le cadre de chasses classiques aux "grands gibiers", dès lors qu'ils ont un permis de tir, de façon à améliorer le pourcentage de réussite qui est actuellement de 60% et faire en sorte que la population cesse d'augmenter. Cette idée, bien qu'acceptée par la direction générale de l'environnement, n'est toutefois pas encore mise en place.

En conclusion, la mission effectuée dans le cadre de Médialoup a permis de rencontrer des partenaires espagnols qui se sont montrés transparents et concrets, sans chercher à éluder la moindre question. Ils ont également apprécié de rencontrer une délégation française élargie à toutes les composantes intéressées par la problématique "loup".

Même si le système administratif espagnol, l'autonomie des régions, les modalités d'indemnisation et de soutien aux éleveurs ne sont pas susceptibles de trouver une application en France, il n'en demeure pas moins vrai que le double statut du loup résultant des réserves émises lors de la signature de la Convention de Berne devrait interpeller les responsables français, notamment quant à l'abrogation de l'article 22 de la dite Convention. En le maintenant tel quel, on assiste à l'application d'un concept étrange : celui de l'immuabilité obstinée et invariante du monde politique et de l'administration européens sur une problématique devenue beaucoup plus sociétale qu'environnementale. Ce concept consiste, d'une part, à ne pas tenir compte de l'évolution des populations de ce prédateur et, d'autre part, de refuser de considérer que les paramètres en vigueur au moment de la ratification ont depuis considérablement été modifiés et qu'en particulier le loup n'est plus à l'évidence une espèce menacée de disparition. Qui peut affirmer, sans peur du ridicule que la situation du loup n'a pas évolué en 25 ans ? Que ferait la France si elle était en situation de signer la Convention de Berne aujourd'hui ?

l'âne montagnard

L'anémone vernale (ou printanière, les deux qualificatifs sont synonymes) est pour moi l'une des plus belles fleurs de l'espace montagnard. Sa délicatesse, son blanc immaculé complété d'un rose tendre, le fait qu'elle soit une des premières à fleurir sitôt après le retrait de la neige, font de *Pulsatilla vernalis* un petit bijou.

Le fin duvet dont elle est revêtue l'a faite aussi nommer "*anémone souris*", une souris qu'on aimerait caresser !

Cependant, sous son aspect enjôleur, elle cachera des propriétés vénéneuses... Cherchez les similitudes !

Jadis, les paysans observaient attentivement son arrivée sur les pelouses d'altitude car ils voyaient en elle l'annonciatrice de

bonnes ou mauvaises récoltes, d'orge principalement.

Tige longue : bonne récolte, tige courte : des soucis à se faire !

L'anémone vernale fuit en général les sols calcaires et on la trouve donc plutôt sur des substrats cristallins, faiblement acides, sur des prairies d'altitude à l'humus assez épais, entre 900 et 3.000 mètres d'altitude.

Pour ceux que nous inciterions à aller herboriser, elle est abondante autour des lacs



d'Aumar et Aubert, dans la Réserve naturelle du Néouvielle (65)

René Lacaze

La boutique de l'A.N.C.M.

- Un auto-collant : 3 €
- Un insigne barrette métallique 40 mm de diamètre : 10 €
- Un insigne bouton métallique 15 mm de diamètre : 7 €
- Un insigne de tissu de 75 mm de diamètre : 10 €
- Les deux insignes barrette et bouton groupés : 15 €



S'adresser à la
Secrétaire-adjointe : Michelle Vilmain-Vanel
85, rue Alban Fournier
88700 RAMBERVILLIERS

Chèque de règlement à libeller à l'ordre de l'A.N.C.M.

Charte des Chasseurs de Montagne

L'Association Nationale des Chasseurs de Montagne (A.N.C.M.) a pour objet de promouvoir une éthique cynégétique spécifique à chaque espèce de la faune montagne classée ou susceptible d'être classée gibier :

Bouquetin - Chamois - Isard - Mouflon - Marmotte - Lièvre variable
Grand Tétrás - Tétrás Lyre - Lagopède - Bartavelle - Gelinotte - Perdrix grise

A cette fin, elle entend regrouper toutes les personnes physiques ou morales en accord avec les principes définis ci-après :

- Défendre les chasses de montagne pratiquées dans le respect de l'animal et de la pérennité des espèces ;
- Acquérir et diffuser les connaissances en biologie et éthologie de la faune sauvage montagnarde ;
- Rechercher en permanence les méthodes de gestion cynégétique les plus pragmatiques et efficaces ;
- Promouvoir, au-delà des limites administratives, les regroupements territoriaux indispensables à une gestion cynégétique par unités géographiques de limites naturelles ;
- Participer au suivi de l'évolution quantitative et de l'état sanitaire des populations de chaque espèce sauvage ;
- Collaborer à la délimitation et la défense de zones de quiétude indispensables au bien-être et au développement de la faune ;
- Lutter contre les abus entraînés par le goût immodéré de la compétition et des trophées ;
- Lutter contre toutes les formes de braconnage ;
- Collaborer à la protection du milieu montagnard contre toutes les agressions ou exploitation abusive, préjudiciables aux habitats de la faune ;
- Faire toutes les propositions utiles, au regard des objectifs de l'Association, aux pouvoirs publics nationaux et aux instances européennes ;
- Participer à toute action associative qui a ou se donnera pour but de promouvoir une gestion compétente des gibiers par les chasseurs ;
- Etablir et entretenir des relations permanentes avec les organismes ou associations européennes ayant des objectifs similaires.

Tous les chasseurs de montagne, ainsi que les Sociétés et Associations de Chasseurs de montagne qui approuvent cette charte et s'engagent à en respecter l'esprit, sont invités à se joindre à L'Association Nationale des Chasseurs de Montagne

DEMANDE D'ADHÉSION

À adresser au Secrétaire général de l'Association
Alain LAPORTE - Fédération des Chasseurs de l'Ariège
Le Couloumié - Labarre - 09000 FOIX



MEMBRE ACTIF



MEMBRE BIENFAITEUR

Nom : Prénom :

Adresse complète :

e-mail : Téléphone :

Quels gibiers chassez-vous en montagne ? :

Le demandeur reconnaît avoir pris connaissance de la Charte de l'A.N.C.M. et y adhérer :

Date : Signature du demandeur :

Cotisation annuelle : Membre actif : 30 € - Membre bienfaiteur : 50 € et plus

